



**Conseil du  
patronat  
du Québec**  
S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ

**Leger**  
MARKETING

**ÉTUDE SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL**

**PROJET 13574-015  
AVRIL 2012**



CONTEXTE  
ET OBJECTIFS



## CONTEXTE ET OBJECTIFS

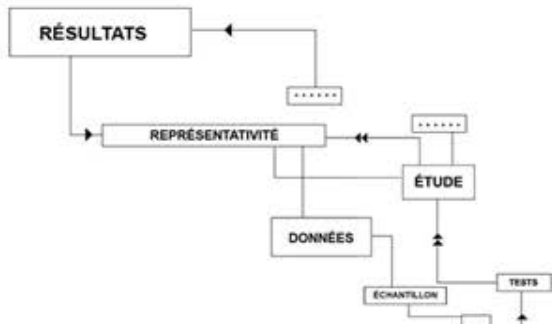
---

3

Léger Marketing a été mandatée par le Conseil du patronat du Québec pour de réaliser une étude auprès de la population québécoise et des entreprises du Québec, plus spécifiquement auprès des personnes responsables des relations de travail dans les entreprises, afin de connaître leur perception à l'égard de différents enjeux liés aux relations de travail.

Plus précisément, les principaux objectifs de l'étude étaient de connaître leur perception quant à...

- L'utilisation des cotisations syndicales;
- Le type de vote lors d'une accréditation syndicale;
- Les employés pouvant voter lors d'un vote de grève;
- Les parties pouvant communiquer avec les employés dans le cadre de négociations et les modalités de ces communications;
- Les lois briseurs de grève et leur impact sur les entreprises.



# MÉTHODOLOGIE



## MÉTHODOLOGIE

5

Pour atteindre les objectifs de l'étude, deux méthodologies différentes ont été utilisées simultanément pour rejoindre les deux populations ciblées.

Un sondage téléphonique a été réalisé du 9 au 26 mars 2012 auprès d'un échantillon représentatif de 350 personnes responsables des relations de travail dans leur entreprise du Québec, pouvant s'exprimer en français ou en anglais. À l'aide des données de Statistique Canada, les résultats ont été pondérés selon le nombre d'employés dans les entreprises afin de rendre l'échantillon représentatif à l'ensemble des entreprises de 25 employés et plus au Québec. La marge d'erreur maximale avec un échantillon de 350 répondants est de  $\pm 5,24\%$ , et ce, 19 fois sur 20.

De plus, un sondage web a été réalisé du 8 au 16 mars 2012 auprès d'un échantillon représentatif de 1049 Québécois(e)s de 18 ans et plus. Le questionnaire était disponible en français ou en anglais. À l'aide des données de Statistique Canada, les résultats ont été pondérés selon le sexe, l'âge, les régions, la langue parlée à la maison, la scolarité et la présence d'enfants dans le ménage afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population à l'étude.

Notes pour la lecture du rapport :

- Les chiffres présentés dans ce rapport étant arrondis, les sommes dans les graphiques et tableaux (basées sur les chiffres réels avant arrondissement) peuvent ne pas correspondre à l'addition manuelle des nombres arrondis.
- Les différences significatives pertinentes sont indiquées dans les encadrés à côté des résultats globaux.
- Dans ce rapport, les nombres en caractères rouges indiquent une différence significative statistiquement inférieure par rapport au complément, alors que les nombres en caractères verts indiquent une différence significative statistiquement supérieure par rapport au complément.



## PROFIL DES RÉPONDANTS



## PROFIL DES RÉPONDANTS

7

### VOLET ENTREPRISES

	TOTAL (n=350)
<b>Sexe</b>	
Homme	50%
Femme	50%
<b>Poste occupé dans l'entreprise</b>	
Propriétaire	13%
Président	6%
Vice-président	4%
Directeur, directeur général, directeur exécutif	44%
Autre poste	33%
<b>Région de l'entreprise</b>	
Montréal RMR	36%
Québec RMR	11%
Autres régions	53%
<b>Nombre d'employés</b>	
Moins de 50	62%
Entre 50 et 249	34%
250 et plus	5%
<b>Entreprise syndiquée</b>	
Oui	29%
Non	71%

	TOTAL (n=350)
<b>Secteur d'activité de l'entreprise</b>	
Agriculture, pêche, forêts et mines	3%
Commerce de détail	5%
Construction	12%
Distribution / Grossistes	4%
Éducation	1%
Finance, assurances et immobilier	5%
Gouvernement	0%
Génie, comptabilité, recherche et gestion	3%
Manufactures	25%
Services de santé	7%
Droit, services juridiques	1%
Transport	7%
Services publics	6%
Communication	4%
Tourisme / Restauration / Hôtellerie	4%
Culture / Art / Divertissement	3%
Service / Vente	1%
Environnement	1%
Autres services privés	5%



## PROFIL DES RÉPONDANTS

8

### VOLET GRAND PUBLIC

	TOTAL (n=1049)
<b>Sexe</b>	
Homme	49%
Femme	51%
<b>Âge</b>	
De 18 à 24 ans	11%
De 25 à 34 ans	17%
De 35 à 44 ans	17%
De 45 à 54 ans	20%
De 55 à 64 ans	16%
65 ans et plus	19%
<b>Région</b>	
Montréal RMR	47%
Québec RMR	9%
Autres régions	43%
<b>Niveau de scolarité</b>	
Primaire / Secondaire	39%
Collégial	27%
Universitaire	33%

	TOTAL (n=1049)
<b>Langue</b>	
Français	79%
Autres	21%
<b>Présence d'enfant(s) dans le ménage</b>	
Oui	33%
Non	66%
<b>Situation d'emploi</b>	
Travailleurs	57%
Étudiant	8%
Retraité	27%
Sans emploi	7%
<b>Revenu du ménage</b>	
Moins de 20K\$	9%
Entre 20K et 39K\$	20%
Entre 40K et 59K\$	20%
Entre 60K et 79K\$	13%
Entre 80K et 99K\$	11%
100K\$ et plus	12%

Note : Pour chacune des catégories de profil, le complément à 100% correspond aux mentions « Ne sait pas » et « Refus ».



## PROFIL DES RÉPONDANTS

9

### VOLET GRAND PUBLIC (SUITE...)

Travailleurs (n=633)	
<b>Nombre d'employés</b>	
Moins de 10	12%
10 à 49	12%
50 à 249	9%
250 et plus	20%
<b>Secteur de l'entreprise</b>	
Public	28%
Privé	26%
<b>Membre d'un syndicat</b>	
Oui	20%
Non	36%

Travailleurs (n=633)	
<b>Secteur d'activité de l'entreprise</b>	
Agriculture, pêche, forêts et mines	1%
Commerce de détail	10%
Construction	5%
Distribution / Grossistes	3%
Éducation	12%
Finance, assurances et immobilier	7%
Gouvernement	7%
Génie, comptabilité, recherche et gestion	5%
Manufactures	7%
Services de santé	9%
Droit, services juridiques	3%
Transport	5%
Services publics	7%
Communication	4%
Informatique	1%
Tourisme / Restauration / Hôtellerie	4%
Culture / Art / Divertissement	3%
Service / Vente	1%
Environnement	1%
Autres services privés	2%

Note : Pour chacune des catégories de profil, le complément à 100% correspond aux mentions « Ne sait pas » et « Refus ».

2005	25%
2006	35%
2007	36%
2008	48%
2009	55%
2010	80%
2011	85%



+40%

+10%





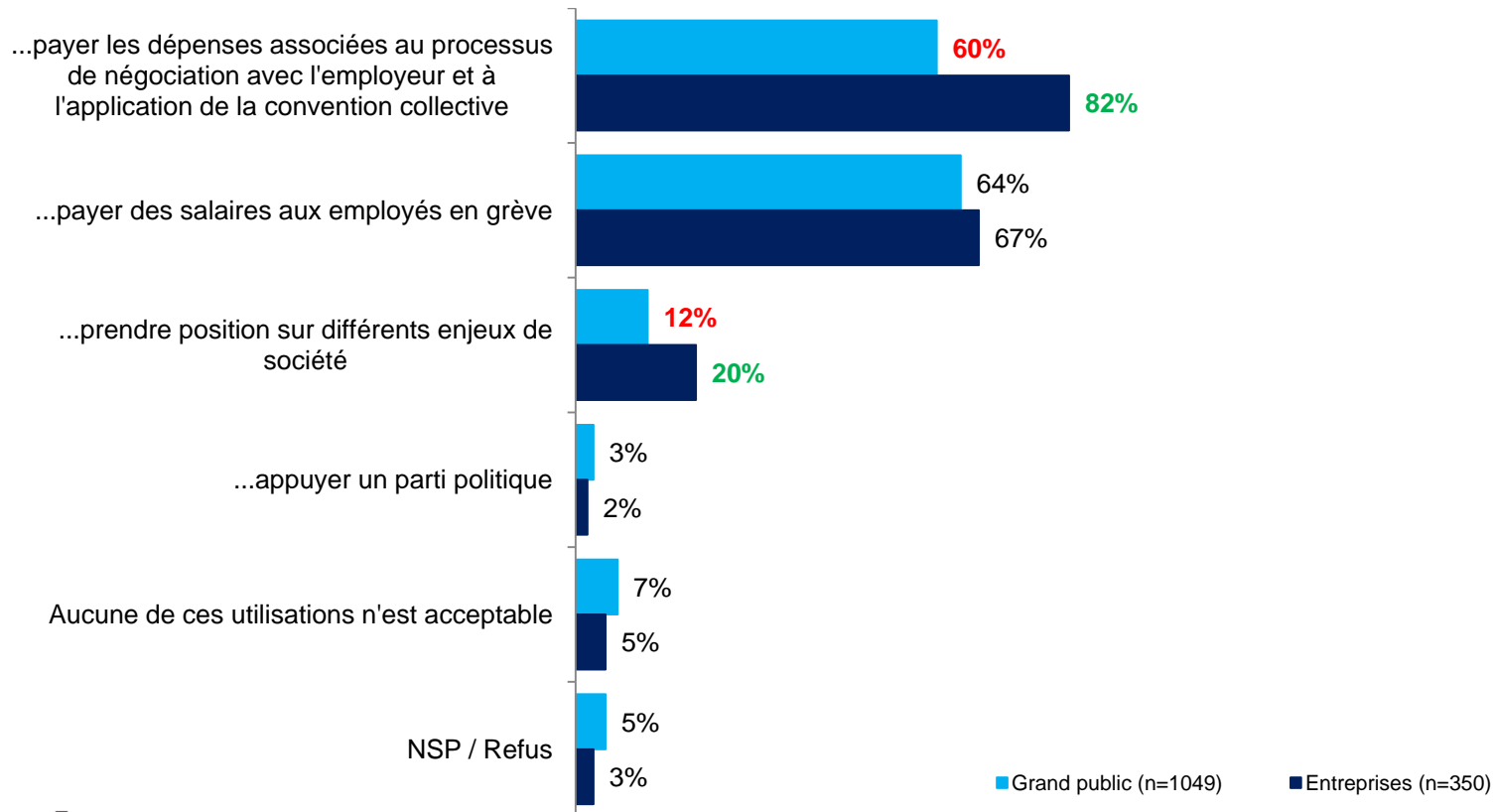
## ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

11

### PERCEPTION QUANT AUX UTILISATIONS ACCEPTABLES DES COTISATIONS SYNDICALES

Selon vous, parmi les énoncés suivants, lesquels sont des utilisations acceptables des cotisations syndicales payées par des employés syndiqués et remises au syndicat? Utiliser cet argent pour...

Base: Tous les répondants





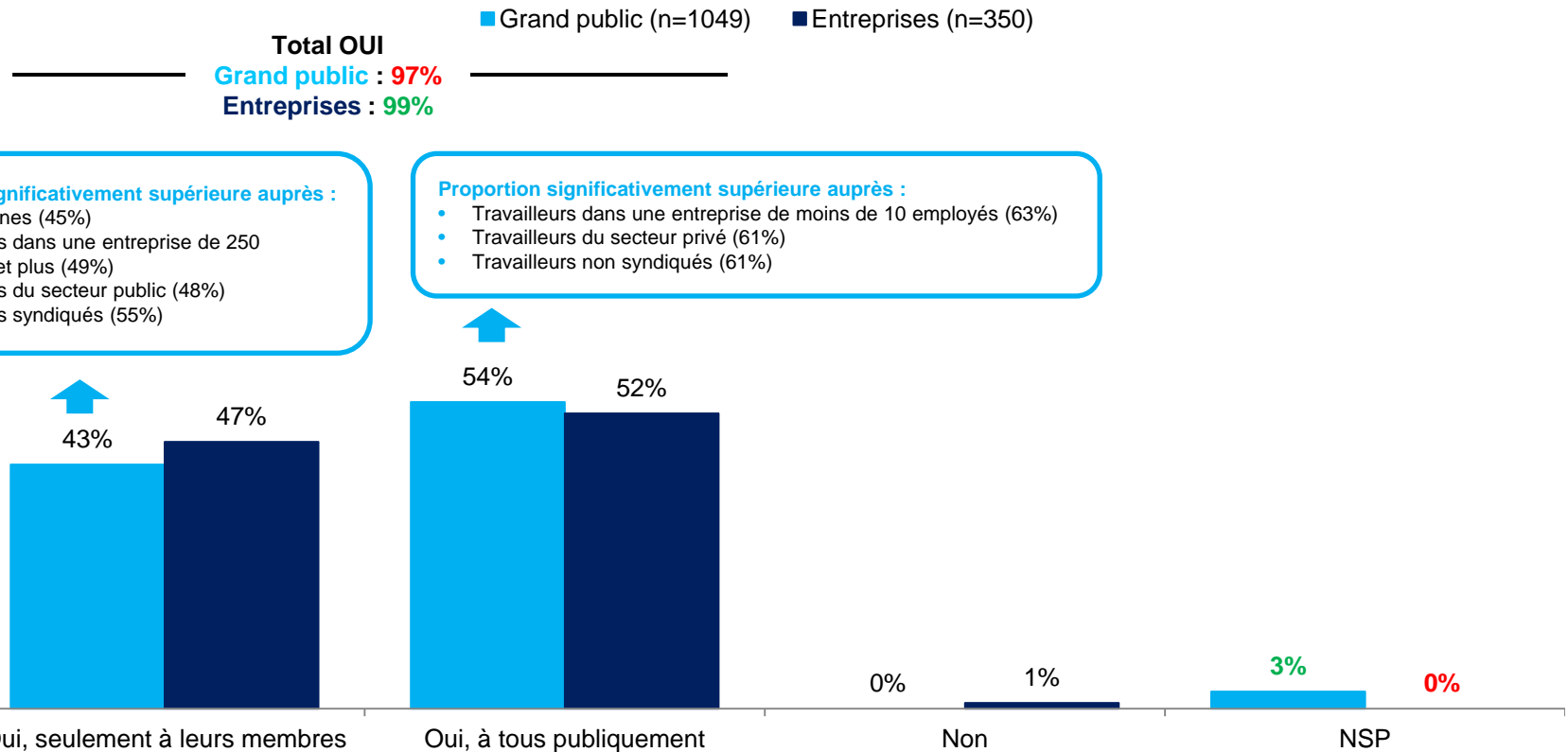
## ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

12

### OPINION QUANT À L'OBLIGATION POUR LES SYNDICATS DE RENDRE DES COMPTES SUR L'UTILISATION DES COTISATIONS SYNDICALES

Selon vous, les syndicats devraient-ils, oui ou non, être légalement tenus de rendre des comptes sur l'utilisation des cotisations syndicales payées par des employés syndiqués, c'est-à-dire devraient-ils avoir à indiquer clairement comment ont été dépensées ces sommes?

Base: Tous les répondants





## ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

13

### NIVEAU D'ACCORD QUANT À L'OBLIGATION DE TENIR UN SCRUTIN SECRET POUR UN VOTE D'ACCREDITATION SYNDICALE

En ce moment, lorsque des employés choisissent de se syndiquer, l'accréditation syndicale peut se faire par signature de carte de membre ou par scrutin secret, c'est-à-dire un vote où chaque employé vote de manière confidentielle et anonyme. Certains pensent qu'il devrait être obligatoire de tenir un scrutin secret pour un vote d'accréditation syndicale? Êtes-vous...

Base: Tous les répondants

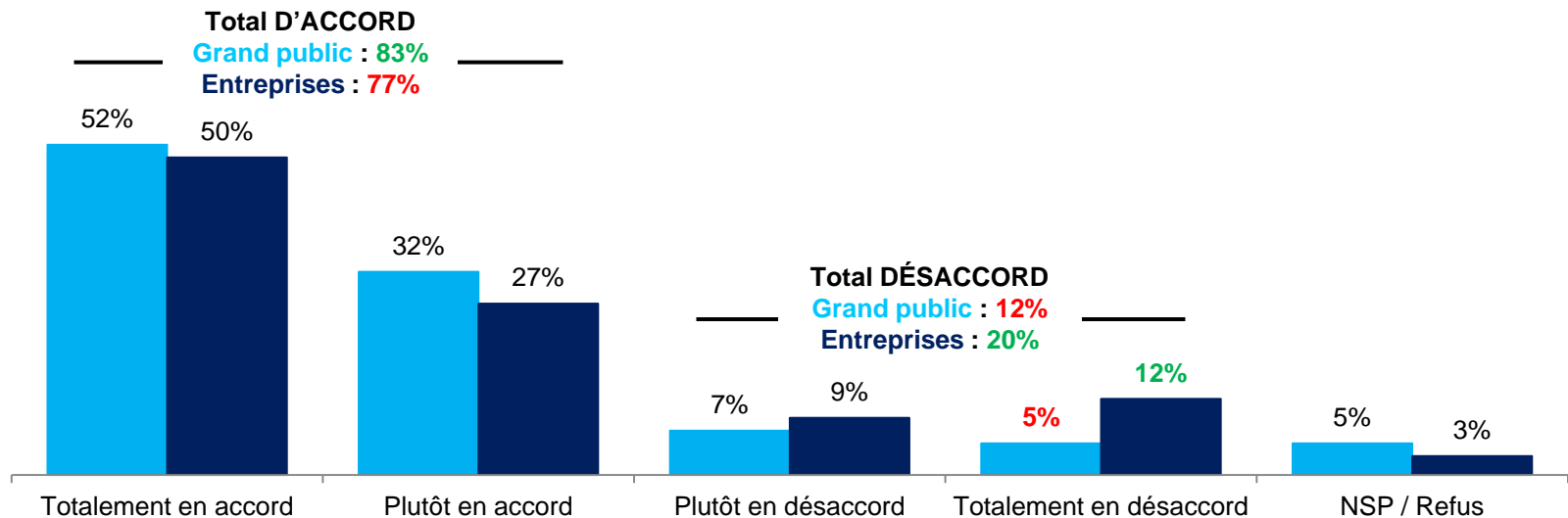
■ Grand public (n=1049) ■ Entreprises (n=350)

#### Proportion significativement supérieure auprès :

- Francophones (86%)

#### Proportion significativement supérieure auprès :

- Entreprises de 250 employés et plus (90%)





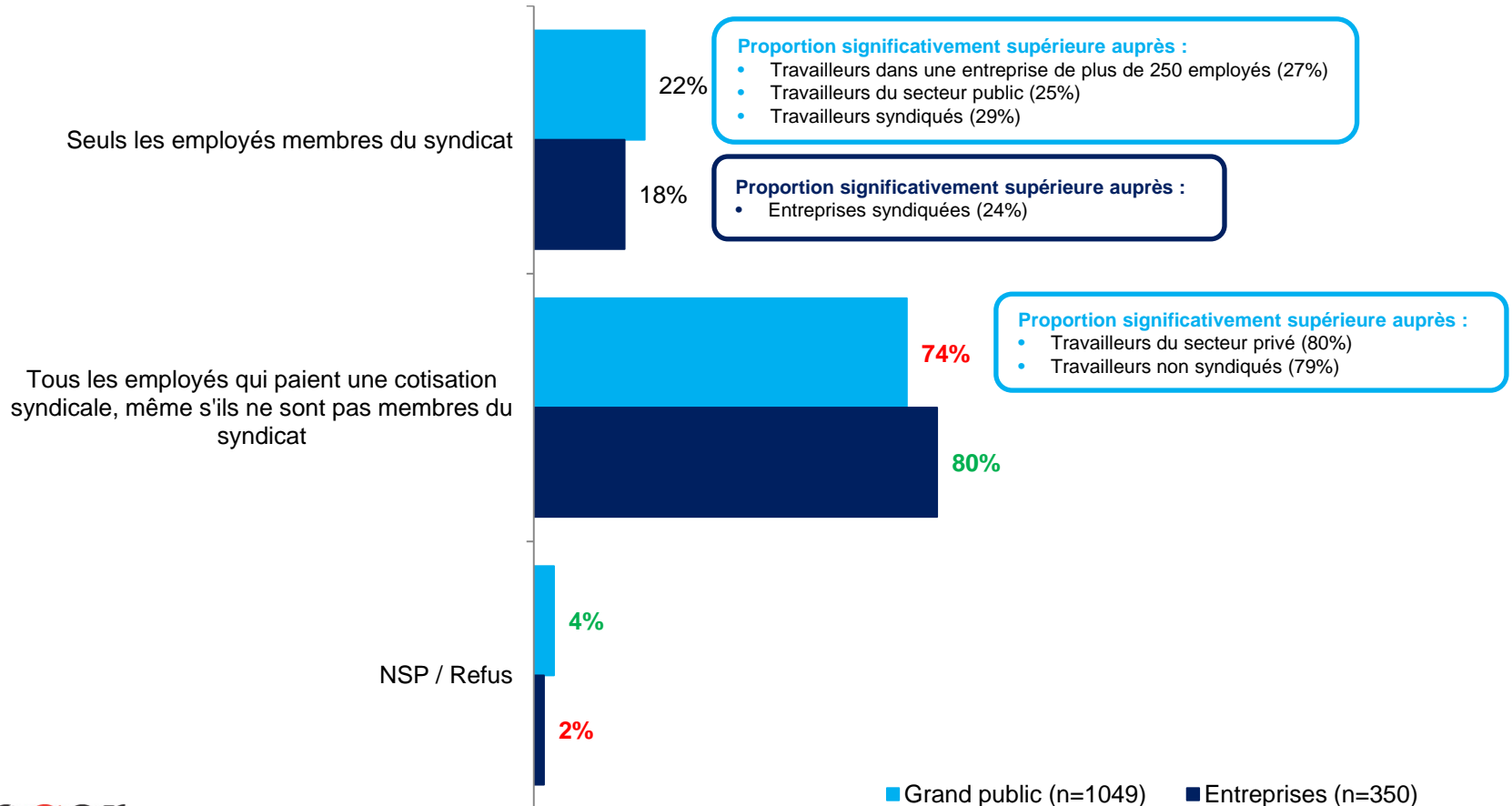
## ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

14

### OPINION QUANT AUX EMPLOYÉS DEVANT VOTER LORS D'UN DE VOTE DE GRÈVE

Selon la loi, tous les employés couverts par une convention collective doivent payer une cotisation au syndicat même s'ils ne sont pas membres du syndicat. Lors d'un vote de grève dans une entreprise syndiquée, selon vous, qui devraient pouvoir voter?

Base: Tous les répondants





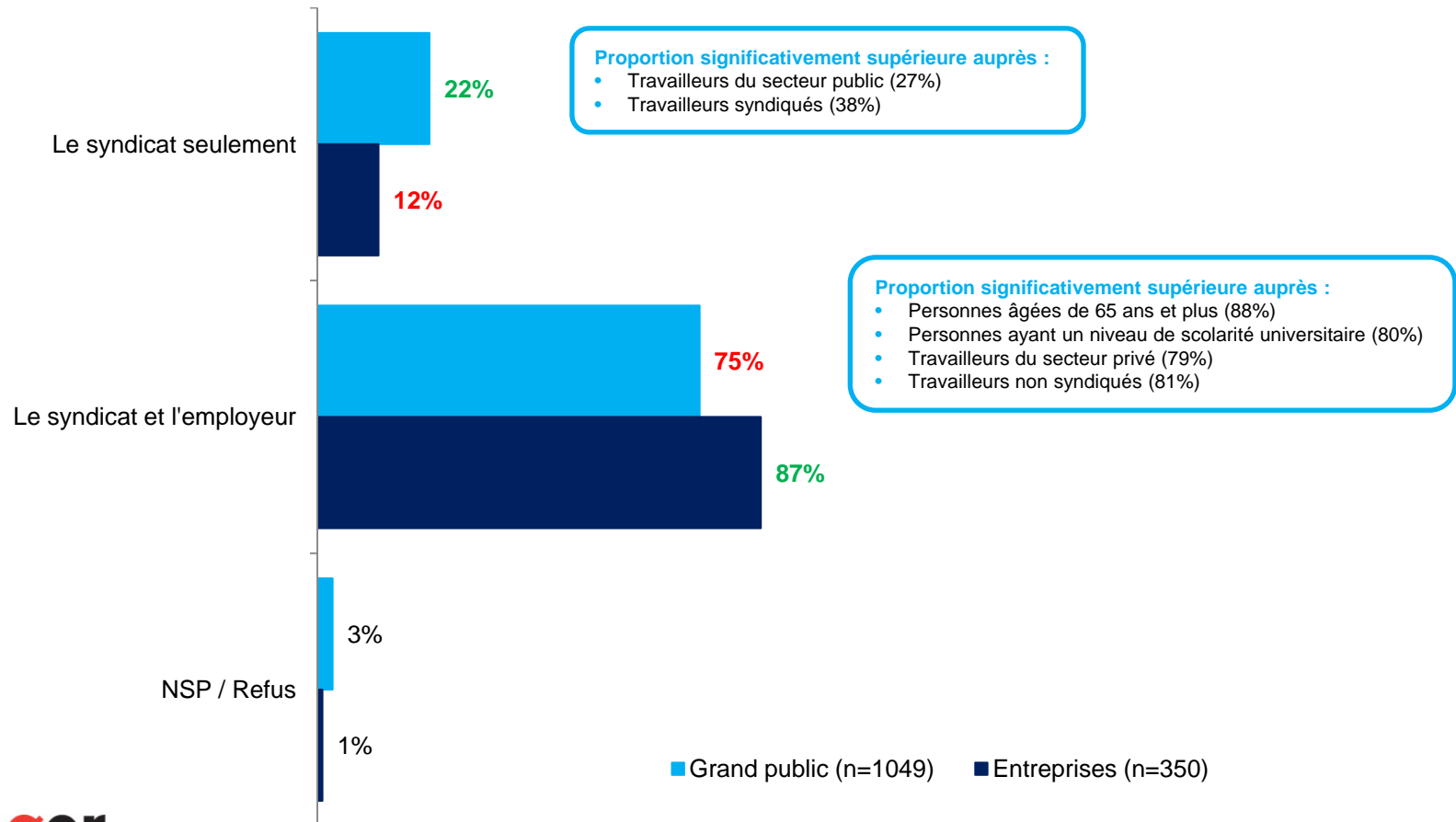
## ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

15

### OPINION QUANT AUX PARTIES QUI DEVRAIENT COMMUNIQUER AVEC LES EMPLOYÉS LORS DE NÉGOCIATIONS ENTRE UN EMPLOYEUR ET UN SYNDICAT

Dans le cadre de négociations entre un employeur et un syndicat, qui selon vous devraient communiquer avec les employés pour les informer des offres et arguments des différentes parties?

Base: Tous les répondants





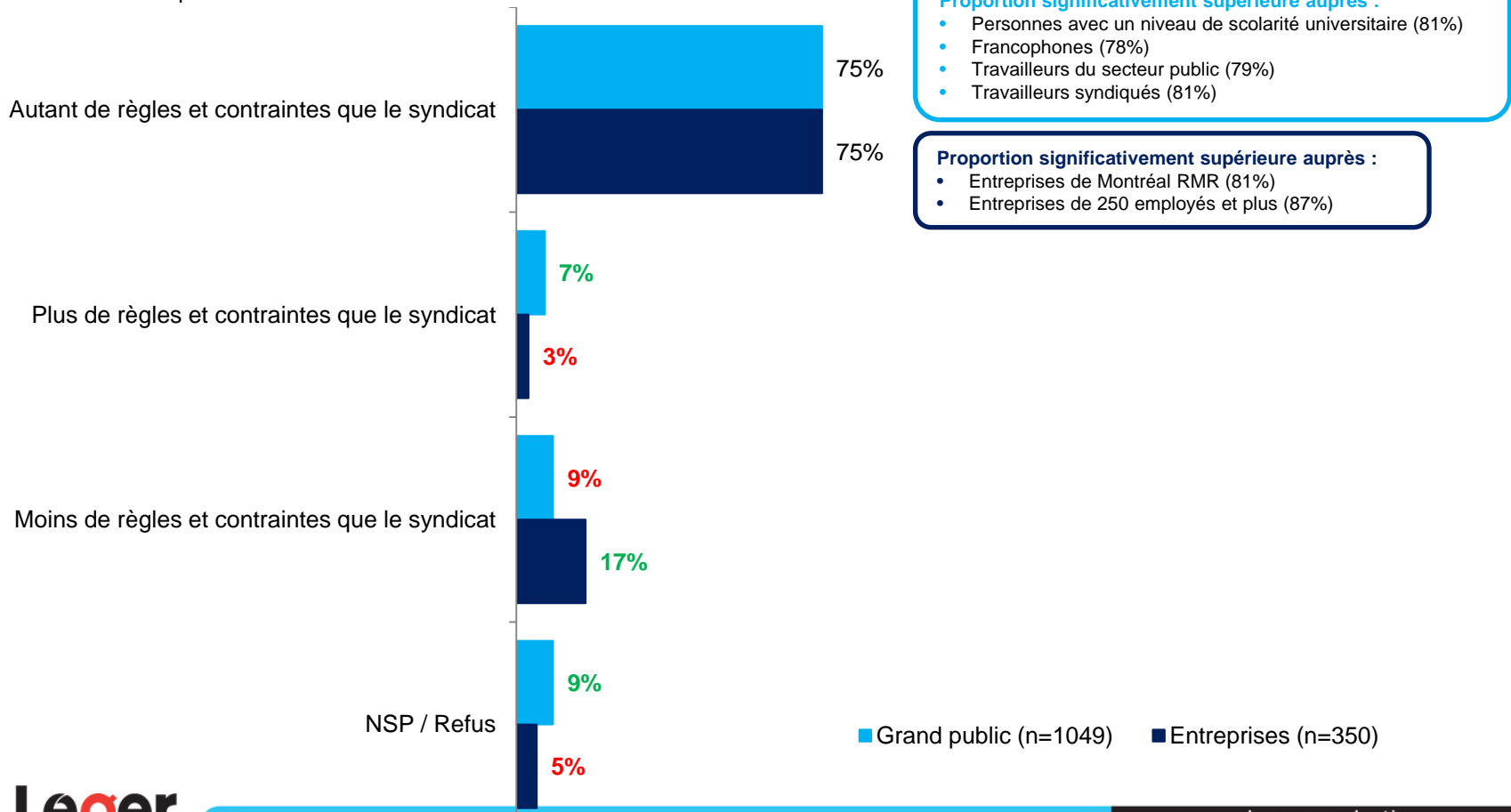
## ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

16

### OPINION QUANT À LA QUANTITÉ DE RÈGLES AUXQUELLES L'EMPLOYEUR DEVRAIT ÊTRE SOUMIS

Toujours dans le cadre de négociations entre un employeur et un syndicat, selon vous, dans ses communications avec les employés, l'employeur devrait-il être soumis à...?

Base: Tous les répondants





# ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

## PERCEPTION GÉNÉRALE QUANT AUX LOIS EN MATIÈRE DE RELATIONS DE TRAVAIL

De manière générale, diriez-vous que les lois en matière de relations de travail au Québec, c'est-à-dire tout ce qui touche le Code du travail et les Normes du travail, sont...?

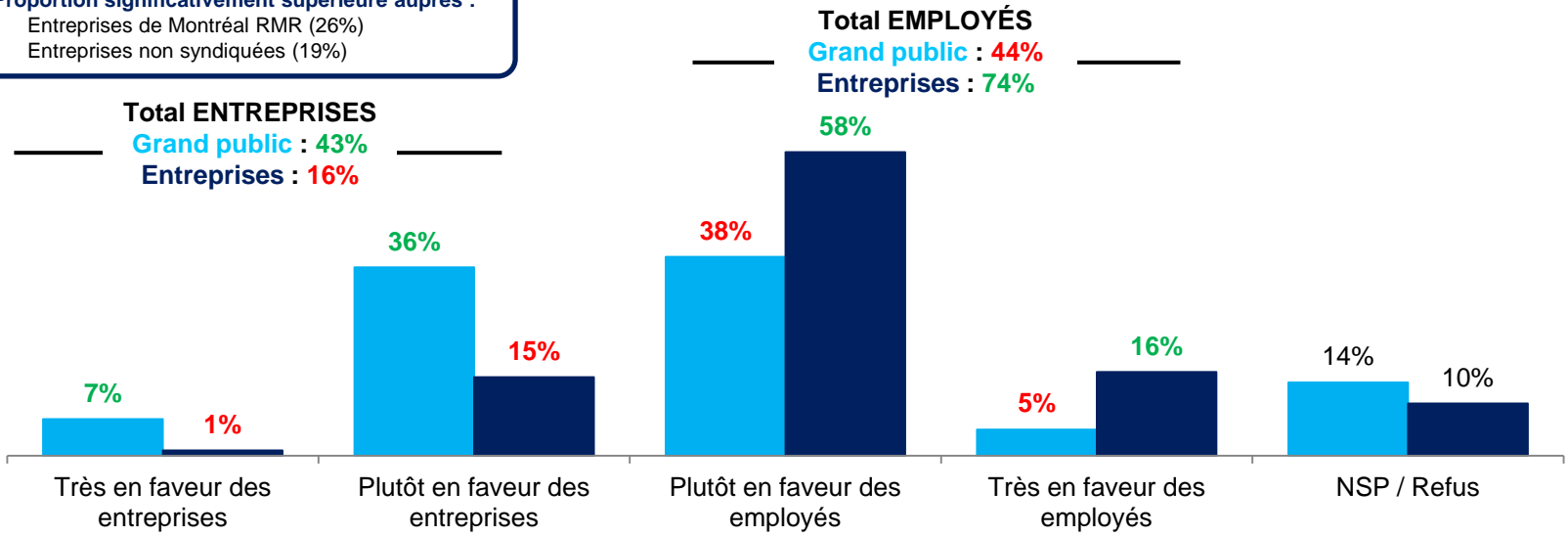
Base: Tous les répondants

■ Grand public (n=1049) ■ Entreprises (n=350)

- Proportion significativement supérieure auprès :**
- Francophones (45%)
- Proportion significativement supérieure auprès :**
- Entreprises de Montréal RMR (26%)
  - Entreprises non syndiquées (19%)

- Proportion significativement supérieure auprès :**
- Personnes âgées entre 25 et 34 ans (53%)
  - Personnes ayant un niveau de scolarité universitaire (48%)

- Proportion significativement supérieure auprès :**
- Entreprises de Québec RMR (93%)
  - Entreprises de 250 employés et plus (86%)
  - Entreprises syndiquées (81%)





## ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

18

### NIVEAU D'ACCORD QUANT À L'ABOLITION DE LA LOI ANTI-BRISEURS DE GRÈVE

La loi anti-briseurs de grève (ou anti-scabs) empêche un employeur d'engager des travailleurs pour remplacer les employés en grève. Certains pensent que la loi anti-briseurs de grève est essentielle pour respecter le droit de grève des employés, alors que d'autres affirment que cette loi est inutile car elle n'a aucun impact sur le nombre ou la durée des conflits de travail. En rotation avec...

Certains affirment que la loi anti-briseurs de grève est inutile car elle n'a aucun impact sur le nombre ou la durée des conflits de travail, alors que d'autres pensent que cette loi est essentielle pour respecter le droit de grève des employés.

Quel est votre niveau d'accord avec l'idée d'abolir la loi anti-briseurs de grève?

Base: Tous les répondants

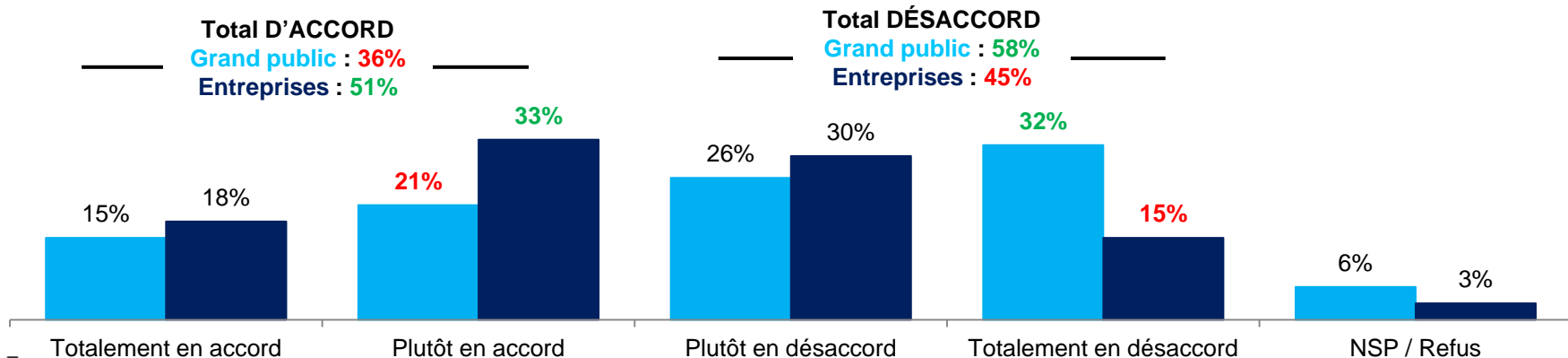
■ Grand public (n=1049) ■ Entreprises (n=350)

#### Proportion significativement supérieure auprès :

- Personnes ayant un niveau de scolarité primaire ou secondaire (41%)
- Non-francophones (47%)
- Personnes sans emploi (51%)
- Travailleurs non syndiqués (39%)

#### Proportion significativement supérieure auprès :

- Entreprises de Québec RMR (72%)





## ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

19

### OPINION QUANT AUX RÉPERCUSSIONS DE LA LOI ANTI-BRISEURS DE GRÈVE SUR LE CHOIX POUR UNE ENTREPRISE DE S'ÉTABLIR AU QUÉBEC OU NON

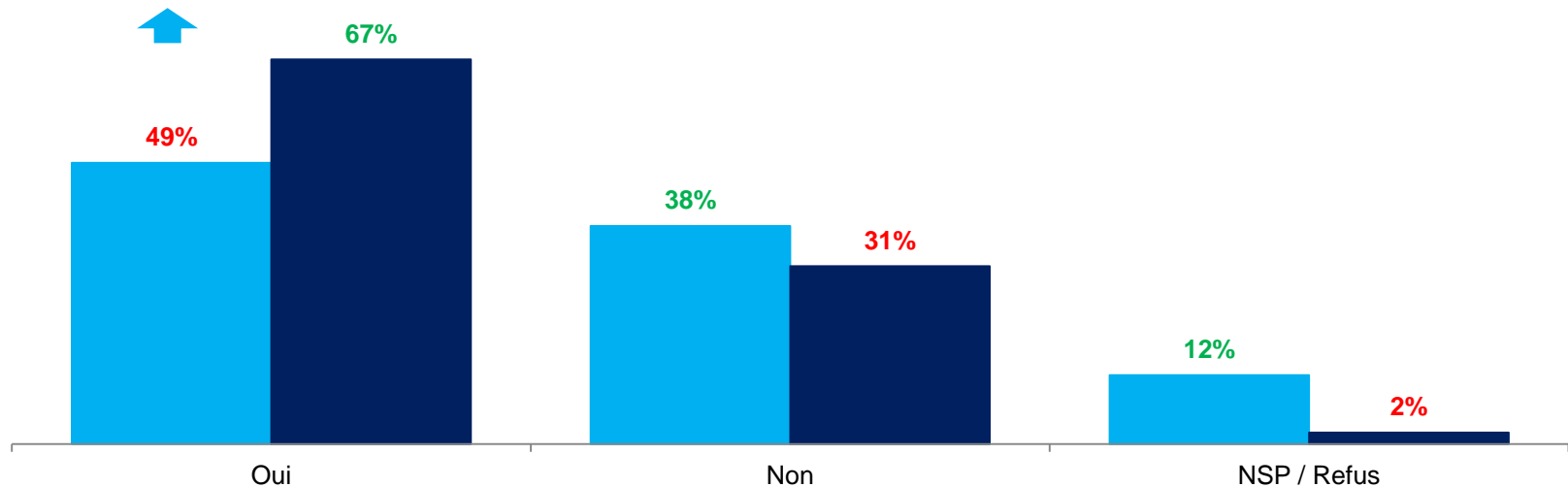
Pensez-vous que la loi anti-briseurs de grève peut décourager certaines entreprises de s'installer au Québec, sachant que cette loi n'existe dans aucune autre province canadienne sauf la Colombie-Britannique, ni ailleurs en Amérique du Nord?

Base: Tous les répondants

■ Grand public (n=1049) ■ Entreprises (n=350)

Proportion significativement supérieure auprès :

- Non-francophones (60%)
- Travailleurs non syndiqués (57%)





## ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

20

### OPINION QUANT À L'IMPACT DE L'AUGMENTATION DES CONTRAINTES RELATIVES À LA LOI ANTI-BRISEURS DE GRÈVE SUR LES ENTREPRISES

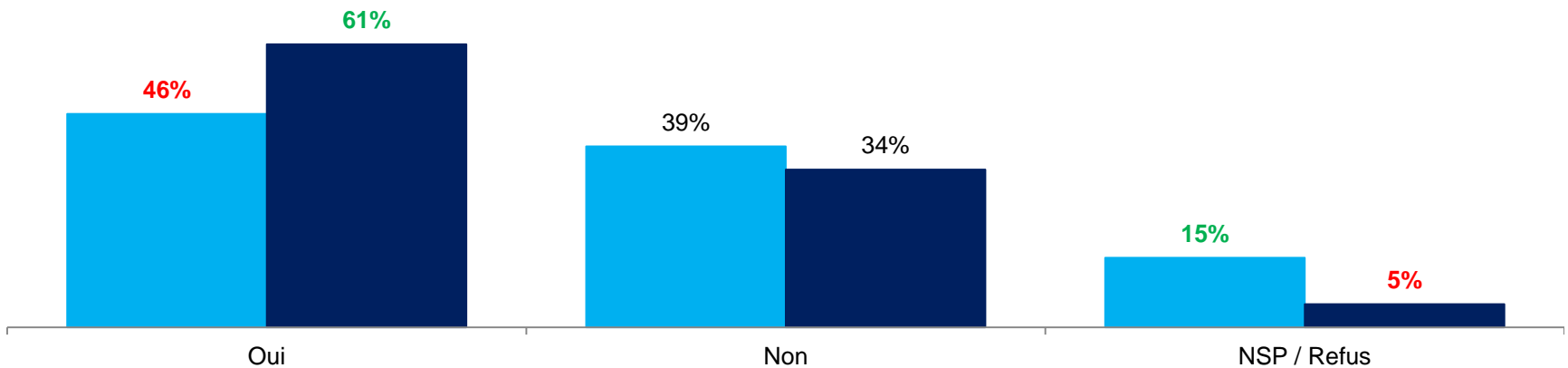
Pensez-vous que si la loi anti-briseurs de grève était plus contraignante qu'elle ne l'est maintenant, cela pourrait inciter certaines entreprises à quitter le Québec?

Base: Tous les répondants

■ Grand public (n=1049) ■ Entreprises (n=350)

#### Proportion significativement supérieure auprès :

- Résidents de Montréal RMR (50%)
- Non-francophones (57%)
- Travailleurs dans une entreprises de moins de 10 employés (57%)
- Travailleurs du secteur privé (54%)
- Travailleurs non syndiqués (56%)





CONCLUSIONS



## CONCLUSIONS

22

### Les entreprises et le grand public d'accord avec plusieurs propositions du Conseil du patronat.

- Tant entreprises que membres du grand public s'entendent pour dire...
  - il n'est pas acceptable d'utiliser les cotisations syndicales payées par des employés syndiqués pour prendre position sur des enjeux de société et encore moins pour appuyer un parti politique
  - les syndicats devraient être légalement tenus de rendre des comptes sur l'utilisation des cotisations syndicales payées
  - il devrait être obligatoire de tenir un scrutin secret pour un vote d'accréditation syndicale
  - tous les employés devraient pouvoir voter lors d'un vote de grève dans une entreprise syndiquée
  - lors de négociations, employeur et syndicat devraient pouvoir communiquer avec les employés pour les informer des offres et arguments des différentes parties, et ce, selon les mêmes règles et contraintes
  
- La loi anti-briseurs de grève demeure un point épineux qui ne fait pas consensus. Bien que bon nombre de Québécois et la majorité des entreprises croient que cette loi peut décourager certaines entreprises de s'installer au Québec, son abolition obtient la défaveur de la majorité de la population, et à peine la moitié des entreprises sont d'accord avec cette idée.



ANNEXES



## ANNEXES

24

### CONTACT ET COORDONNÉES

**Pour plus d'information au sujet de cette étude, veuillez contacter :**

Arancha Pedraz-Delhaes

Chargée de recherche

[apedrazdelhaes@legermarketing.com](mailto:apedrazdelhaes@legermarketing.com)

(514) 982-2464 poste 109